



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Septième session

Rome, 7-9 mars 2023

ÉLABORATION DU *DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE*

TABLE DES MATIÈRES

| | Paragraphes |
|--|-------------|
| I. INTRODUCTION | 1-3 |
| II. ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU <i>DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE</i> | 4-12 |
| III. SITUATION ACTUELLE ET RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES | 13-36 |
| IV. PROCHAINES ÉTAPES..... | 37-38 |
| V. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER.... | 39-41 |

I. INTRODUCTION

1. En 2021, à sa 18^e session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est penchée sur l'élaboration du *Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* (le Deuxième rapport) et a pris note des progrès accomplis. Elle a invité les pays qui ne l'avaient pas encore fait à désigner un point focal national et un suppléant, le cas échéant. Elle a en outre exhorté les pays, les réseaux régionaux et les organisations internationales compétentes qui ne l'avaient pas encore fait à transmettre leurs rapports à la FAO d'ici au 31 octobre 2021 ou dès que possible après cette date¹.
2. La Commission a demandé à la FAO de présenter le projet de deuxième rapport aux fins de son examen par le Groupe de travail, à sa 7^e session, puis par la Commission, à sa 19^e session ordinaire². Elle a également demandé à la FAO de veiller à ce que les réunions d'experts visant à recueillir des informations complémentaires sur les ressources génétiques forestières auprès de la communauté scientifique en vue de l'élaboration du Deuxième rapport aient lieu selon un processus largement représentatif. En outre, la Commission a demandé à la FAO de réfléchir à de nouvelles manières de publier et de diffuser au meilleur coût le Deuxième rapport et les principales informations qu'il contient³.
3. Le présent document décrit brièvement les activités menées dans le cadre de l'élaboration du Deuxième rapport, l'état d'avancement du processus d'élaboration, les résultats préliminaires et les prochaines étapes, afin que le Groupe de travail puisse les examiner. Le projet de deuxième rapport figure dans le document intitulé *Draft Second Report on the State of the World's Forest Genetic Resources* (Projet de deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde)⁴.

II. ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE

4. Le processus préparatoire a débuté en juin 2019, lorsque la FAO a invité les membres, par la lettre circulaire aux gouvernements C/CBD-10⁵, à mettre à jour les noms des points focaux nationaux, le cas échéant, et à soumettre les rapports nationaux aux fins de l'élaboration du Deuxième rapport. Dans cette lettre circulaire, la FAO a aussi invité les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations internationales compétentes à communiquer leurs rapports sur leur contribution à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (le Plan d'action mondial)⁶.
5. En 2019, la FAO a communiqué aux réseaux régionaux en Asie⁷, en Europe⁸ et en Afrique subsaharienne⁹ des informations au sujet du processus préparatoire du Deuxième rapport. En 2019 et en 2020, elle a également fourni des informations similaires à ses commissions régionales des forêts des régions Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Europe et Proche-Orient. En outre, le Comité des forêts de la FAO a été informé du processus préparatoire en octobre 2020. Le Comité a invité les membres à établir la version définitive de leurs rapports

¹ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 65.

² CGRFA-18/21/Report, paragraphe 66.

³ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 67.

⁴ CGRFA/WG-FGR-7/23/3/Inf.1.

⁵ <http://www.fao.org/3/ca5229fr/ca5229fr.pdf>.

⁶ FAO. 2014. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*. Rome. www.fao.org/3/i3849f/i3849f.pdf.

⁷ Programme de ressources génétiques forestières pour l'Asie et le Pacifique, <https://www.apforgen.org/> (en anglais).

⁸ Programme européen pour les ressources génétiques forestières, <https://www.euforgen.org/> (en anglais).

⁹ Programme pour les ressources génétiques forestières en Afrique subsaharienne, <https://www.biodiversityinternational.org/forests/saforgen/> (en anglais).

nationaux en vue de l'élaboration du Deuxième rapport, et à les soumettre à la FAO dans les meilleurs délais¹⁰.

6. Après l'adoption du plan¹¹, du calendrier¹² et des directives en matière de communication¹³ pour l'élaboration du Deuxième rapport par la Commission, à sa 17^e session ordinaire, la FAO a pris contact avec plusieurs donateurs potentiellement disposés à appuyer l'élaboration du Deuxième rapport. En octobre 2019, elle a recruté un Volontaire des Nations Unies pour deux ans, en utilisant des ressources du fonds fiduciaire multidonateurs à l'appui de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission (GCP/GLO/841/MUL)¹⁴. En outre, de janvier 2020 à juillet 2021, un expert forestier détaché à la FAO par la France a contribué à ces activités, dans le cadre de celles qu'il mène sur la gestion des forêts.

7. En juillet 2020, le Gouvernement allemand et la FAO ont signé un accord concernant un projet mondial d'appui à l'élaboration du Deuxième rapport, d'une durée de trois ans¹⁵. Les activités menées dans le cadre du projet comprenaient l'organisation d'ateliers de formation régionaux à l'intention des points focaux nationaux dans les régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie, Pacifique Sud-Ouest et Proche-Orient à l'appui de l'établissement des versions finales des rapports nationaux. En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions en matière de déplacement qui en ont découlé, les ateliers prévus se sont tenus sous forme de réunions en ligne, ce qui a permis à d'autres experts nationaux de participer aux réunions, en plus des points focaux nationaux. Les réunions ont permis de clarifier le calendrier et les directives pour la présentation de rapports, de faire la démonstration de l'utilisation du système de communication d'informations en ligne et de mettre en commun des données d'expérience concernant l'élaboration des rapports nationaux. En 2020, des réunions en ligne ont été organisées à l'intention des points focaux nationaux et d'autres experts en Asie (26-27 octobre) et dans le Pacifique Sud-Ouest (12-13 novembre). En 2021, des réunions en ligne ont été organisées pour l'Afrique subsaharienne (11-12 mars), l'Amérique latine et les Caraïbes (11-12 mars), le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (19-20 avril) et l'Asie centrale (22-23 avril). Au total, 96 points focaux nationaux et experts de 48 pays ont assisté aux réunions en ligne.

8. Tout au long du processus préparatoire, la FAO a fourni aux points focaux nationaux qui en ont fait la demande un appui technique à l'établissement de la version finale des rapports nationaux en communiquant par visioconférence et par courrier électronique. En outre, la FAO a procédé à un examen préliminaire des rapports nationaux reçus pour déceler les éventuelles erreurs de saisie et incohérences, et a contacté les points focaux nationaux, le cas échéant.

9. La date limite reportée au 31 octobre 2021 pour la présentation des rapports nationaux a posé problème à de nombreux pays. Par conséquent, la FAO a continué de fournir un appui technique à l'établissement de la version finale des rapports nationaux. En outre, de nombreux pays ont fait savoir au secrétariat qu'ils pouvaient seulement compléter la première section du rapport national (le questionnaire en ligne collectant des données sur la gestion des ressources génétiques forestières) mais pas la deuxième (un rapport écrit fournissant des informations complémentaires). Le questionnaire est axé sur les cibles, les indicateurs et les moyens de vérification relatifs aux ressources génétiques forestières, adoptés par la Commission à sa 16^e session ordinaire aux fins du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial¹⁶.

10. Lors de l'élaboration du projet de deuxième rapport, la FAO a continué de collaborer avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les partenaires internationaux, en particulier Bioversity International, Botanic Gardens Conservation International, les jardins botaniques

¹⁰ COFO/2020/REP, paragraphe 16.

¹¹ CGRFA-17/19/10.3, annexe I.

¹² CGRFA-17/19/10/3, annexe II.

¹³ CGRFA-17/19/10.3/Inf.1.

¹⁴ CGRFA/WG-FGR-7/23/8, paragraphes 12 et 13.

¹⁵ GCP/GLO/041/GER.

¹⁶ CGRFA-16/17/Report, paragraphe 74; CGRFA-16/17/20, *annexe C.*; voir également CGRFA/WG-FGR/7/23/4 Inf.1.

royaux de Kew et le Centre mondial d'agroforesterie. En outre, la FAO a bénéficié des contributions d'un vaste groupe de scientifiques et d'experts du monde entier qui ont fourni des informations supplémentaires et a tiré parti des publications scientifiques pour compléter les informations contenues dans les rapports nationaux.

11. Dans le cadre de ce projet mondial, la FAO a entrepris une série de réunions d'experts en vue de recueillir les connaissances les plus récentes pour l'élaboration du Deuxième rapport. Comme les restrictions de déplacements et autres restrictions liées à la COVID-19 ont été maintenues dans de nombreuses régions du monde au cours des deux dernières années, les réunions d'experts ont été organisées sous la forme de courtes manifestations en ligne pour permettre aux experts des différentes régions de se réunir de la façon la plus commode possible. Pour chaque réunion, huit à dix experts ont été invités sur la base de leur expérience dans le domaine de la recherche et compte tenu de la couverture régionale de leurs travaux.

12. Le groupe d'experts sur la diversité des espèces et la diversité génétique s'est réuni deux fois entre décembre 2021 et février 2022. Les présentations et les débats ont porté sur l'état et la diversité des espèces d'arbres, de bambou et de rotang, ainsi que sur les connaissances actuelles relatives à la diversité génétique des arbres forestiers, s'appuyant sur des exemples d'études scientifiques menées en Afrique, en Australie, en Europe, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et en Amérique du Nord. Pour le deuxième groupe d'experts, Bioversity International and World Agroforestry a passé en revue les progrès scientifiques réalisés dans la conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières, respectivement, et les débats d'experts à ce sujet auront lieu au début de 2023. Les troisième et quatrième groupes d'experts se réuniront également au premier semestre de 2023 et se pencheront sur l'amélioration des arbres et la collaboration internationale et régionale sur les ressources génétiques forestières, respectivement.

III. SITUATION ACTUELLE ET RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

13. En janvier 2023, 107 pays¹⁷ avaient désigné des points focaux nationaux. Le questionnaire en ligne avait été complété par 66 pays, représentant 72 pour cent de la superficie forestière mondiale. Cependant, moins de la moitié de ces pays (31) avaient également soumis un rapport écrit fournissant des informations complémentaires. La FAO a reçu les rapports de deux réseaux régionaux (le Programme de ressources génétiques forestières pour l'Asie et le Pacifique et le Programme européen pour les ressources génétiques forestières) et de deux organisations internationales (Botanical Gardens Conservation International et les jardins botaniques royaux de Kew).

Tableau 1. Liste des pays qui ont complété le questionnaire en ligne (Q) et/ou soumis un rapport écrit (W).

| Région | Pays |
|---------------------------------|--|
| Afrique (12) | Burkina Faso (Q), Afrique du Sud (Q), Eswatini (Q), Éthiopie (Q), Guinée (Q,W), Kenya (Q), Madagascar (Q), Maroc (Q), Mauritanie (Q), Namibie (Q), Niger (Q), Zimbabwe (Q) |
| Amérique du Nord (2) | Canada (Q,W), États-Unis d'Amérique (Q) |
| Amérique latine et Caraïbes (7) | Argentine (Q,W), Brésil (Q,W), Chili (Q), El Salvador (W), Équateur, (Q), Mexique (Q), Sainte-Lucie (Q) |
| Asie (8) | Chine (Q,W), Inde (Q), Japon (Q), Malaisie (Q), République de Corée (Q,W), République démocratique populaire lao (Q), Sri Lanka (Q), Thaïlande (Q,W) |

¹⁷ <https://www.fao.org/forest-genetic-resources/background/national-focal-points/fr/>.

| | |
|-------------------------|---|
| Europe (32) | Arménie (Q), Allemagne (Q,W), Autriche (Q), Belgique (Q), Bulgarie (Q,W), Chypre (Q), Croatie (Q,W), Danemark (Q,W), Espagne (Q,W), Estonie (Q), Fédération de Russie (Q), Finlande (Q,W), France (Q,W), Géorgie (Q), Grèce (Q), Irlande (Q,W), Islande (Q,W), Italie (Q,W), Lituanie (Q,W), Luxembourg (Q), Malte (Q,W), Norvège (Q,W), Pays-Bas (Q,W), Pologne (Q,W), Portugal (Q,W), Serbie (Q,W), Slovénie (Q), Suède (Q,W), Suisse (Q,W), Tchéquie (Q,W), Türkiye (Q), Ukraine (Q,W) |
| Pacifique Sud-Ouest (3) | Australie (Q,W), Fidji (Q), Vanuatu (Q) |
| Proche-Orient (3) | Iran (République islamique d') (Q), Liban (Q,W), Yémen (Q) |

14. Le retard pris dans la réponse au questionnaire et la soumission tardive de nombreux rapports écrits ont ralenti l'élaboration du projet de deuxième rapport. Trente pays ont complété le questionnaire et huit pays ont soumis leurs rapports écrits après la date limite repoussée (octobre 2021). De nombreux questionnaires et rapports écrits n'ont été soumis qu'au deuxième semestre de 2022. Quatre pays ont informé le secrétariat qu'ils soumettraient leurs rapports écrits au début de 2023. Six pays ont commencé à compléter le questionnaire mais ne l'ont pas encore soumis.

15. Le projet de deuxième rapport a été élaboré sur la base des contributions susmentionnées reçues des pays, des réseaux régionaux et des organisations internationales au 16 janvier 2023, et compte tenu des informations supplémentaires et des publications scientifiques. Au total, 59 scientifiques et experts de 23 pays des régions Asie, Afrique, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest, y compris des membres du personnel de la FAO et des consultants, ont contribué à l'élaboration du projet de deuxième rapport.

16. Le projet de deuxième rapport comprend les versions préliminaires de 10 des 13 chapitres. Par conséquent, il est incomplet et des travaux complémentaires doivent être menés pour élaborer un projet complet de rapport aux fins de sa publication finale. Tous les chapitres devront être soumis à un examen par les pairs et le rapport complet fera l'objet d'une révision éditoriale destinée à assurer sa cohérence et à améliorer sa lisibilité. Le rapport final comportera un avant-propos, des remerciements (comprenant une liste exhaustive des auteurs et des réviseurs), une liste des sigles et acronymes, un résumé du processus préparatoire ainsi qu'un résumé analytique.

Résultats préliminaires

17. Les arbres et autres plantes ligneuses, qui sont les espèces fondatrices des écosystèmes forestiers, sont souvent une composante importante d'autres écosystèmes, comme les terres boisées et les paysages agricoles. Les forêts fournissent des biens et des services qui sont essentiels aux populations, et leur contribution au développement durable est de plus en plus reconnue. Cependant, l'importance des ressources génétiques forestières dans le maintien de la fourniture de ces biens n'est pas reconnue à sa juste valeur. Malgré les efforts déployés au cours de la dernière décennie, il est donc nécessaire de continuer à sensibiliser au rôle et à la valeur des ressources génétiques forestières.

18. À l'échelle mondiale, les forêts couvrent encore 31 pour cent (4,06 milliards d'hectares) de la surface totale des terres émergées et les arbres sont également présents dans les terres boisées et les agroforêts, qui représentent 7 à 13 pour cent (1-1,7 milliard d'hectares, suivant les définitions) de la surface totale de terres émergées. La plupart des forêts (45 pour cent) se trouvent dans le biome tropical, et les forêts se régénérant naturellement représentent 93 pour cent de la superficie forestière mondiale. La déforestation se poursuit, mais les activités croissantes de reboisement et de restauration menées au cours des dernières décennies commencent à porter leurs fruits. Le taux annuel de perte nette de superficie forestière est passé de 7,84 millions d'hectares en 1990-2000 à 4,17 millions d'hectares en 2010-2020. Entre 2000 et 2018, près de 90 pour cent des facteurs directs de déforestation étaient liés à l'agriculture, c'est-à-dire à la conversion de forêts en terres cultivées ou en pâturages.

19. Il existe plus de 58 000 espèces d'arbres dans le monde et leur diversité varie, de 465 espèces d'arbres indigènes en Europe à près de 19 000 espèces en Asie tropicale. Cinquante-huit pour cent des espèces d'arbres sont endémiques d'un seul pays. En revanche, des espèces d'arbres ont une répartition géographique extrêmement vaste, certaines étant même présentes dans près de 100 pays et territoires. De nouvelles espèces d'arbres sont décrites chaque année. Les dernières évaluations mondiales de la conservation ont établi que 30 pour cent des espèces d'arbres (17 510 espèces) étaient menacées et 0,2 pour cent (142 espèces) éteintes. La plupart des espèces d'arbres du monde restent insuffisamment étudiées et les utilisations de seulement un quart d'entre elles (14 014 espèces) ont été documentées.

20. Outre les arbres, les bambous et les palmiers sont importants en foresterie et pour les moyens de subsistance des populations dans de nombreux pays du monde. Il existe près de 1 600 espèces de bambous ligneux et près de 2 500 espèces de palmiers. Les rotins (palmiers grimpants) représentent 20 pour cent de l'ensemble des espèces des palmiers. Si plusieurs espèces de bambous et de palmiers sont largement cultivées, la majorité sont sauvages et fournissent aux populations de nombreux produits forestiers non ligneux. Toutefois, les utilisations de seulement 12 pour cent des bambous ligneux ont été documentées.

21. Comme les arbres et les autres espèces ligneuses présentent des caractéristiques écologiques et historiques différentes (répartition, taille et densité des populations, mécanisme de pollinisation et système de reproduction), il est difficile de tirer des conclusions générales concernant le niveau et la distribution de leur diversité génétique. De récentes études ont montré que la structure et la diversité génétiques pouvaient varier dans un même paysage entre plusieurs espèces d'arbres d'un même genre. De plus, les forêts sont des systèmes dynamiques qui changent dans le temps et dans l'espace, entraînant l'évolution et l'adaptation de toutes les espèces qui les composent.

22. Le projet de deuxième rapport entend résumer les connaissances actuelles en matière de diversité génétique, en se fondant sur les études des principaux biomes forestiers et de différentes régions géographiques, pour éclairer les activités concrètes de conservation et de gestion des ressources génétiques forestières. Il réaffirme que les caractéristiques écologiques et les caractéristiques du cycle biologique des arbres et des autres espèces ligneuses sont généralement liées à une plus grande diversité génétique, à une plus faible différenciation des populations et à des niveaux de consanguinité plus faibles que ceux d'autres plantes, comme les plantes annuelles herbacées.

23. Dans les forêts tropicales, les espèces d'arbres ont souvent de faibles densités de population et des aires de répartition restreintes, et sont essentiellement tributaires d'une pollinisation à courte distance par des insectes ou d'autres animaux. Alors qu'on pourrait s'attendre à ce que ces caractéristiques conduisent à une faible diversité génétique dans les forêts tropicales par rapport aux forêts boréales ou tempérées, les études ont montré que les espèces d'arbres avaient des niveaux de diversité génétique similaires dans tous les principaux biomes forestiers. Cependant, les espèces d'arbres tropicaux et subtropicaux ont tendance à avoir des populations génétiquement plus différenciées que les espèces d'arbres boréaux et tempérés.

24. La capacité des arbres tropicaux à maintenir une diversité génétique élevée est plus vulnérable aux perturbations anthropiques et autres que celle des espèces d'arbres boréaux ou tempérés. La déforestation à grande échelle, généralement pratiquée dans les régions tropicales, peut anéantir des pans entiers, voire la totalité, de populations d'arbres, et les sous-populations fragmentées restantes sont exposées au risque de perdre leur diversité génétique et leur capacité adaptative. De plus, le ramassage du bois est davantage susceptible de réduire la diversité génétique dans les forêts tropicales que dans les forêts boréales ou tempérées. Par conséquent, il est essentiel de prendre en considération les aspects génétiques lors de la prise de décisions concernant l'utilisation des terres et la gestion des forêts.

25. La conservation *in situ*, qui reste la méthode préférée de conservation des ressources génétiques forestières, est habituellement menée dans des zones protégées, des peuplements conservatoires spéciaux et des forêts faisant l'objet d'une gestion. La conservation *ex situ* est souvent

pratiquée en complément de la conservation *in situ*, en particulier lorsque l'effectif de la population est extrêmement faible dans le milieu naturel. Les programmes de conservation *in situ* et *ex situ* mentionnés concernent 1 283 et 978 espèces, respectivement. À l'échelle mondiale, les pays ont déclaré 25 618 unités *in situ*, représentant une surface totale de plus de 108 millions d'hectares, complétées par 12 300 stations de conservation *ex situ*, couvrant près de 165 000 hectares. En outre, 168 140 accessions dans des banques de semences et des collections de terrain ont été déclarées.

26. Aujourd'hui, les activités de conservation peuvent bénéficier d'outils moléculaires et génomiques avancés. Des données génétiques et génomiques, y compris les caractérisations à grande échelle de la diversité génétique, sont maintenant disponibles pour de nombreuses espèces. Ces données, de même que les progrès réalisés dans l'analyse spatiale des menaces, permettent de mieux cibler les mesures *in situ* de conservation pratique des ressources génétiques forestières. En outre, ces progrès rendent également possible la conduite d'analyses plus poussées des répercussions du changement climatique sur la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières. En ce qui concerne les méthodes *ex situ*, la recherche a permis d'améliorer les connaissances relatives aux caractéristiques, aux exigences et aux technologies de stockage pour divers ensembles d'arbres et d'autres espèces ligneuses.

27. Concernant l'utilisation des ressources génétiques forestières, la fourniture de matériel forestier de reproduction est organisée de différentes manières dans les pays. Dans certains pays, presque tout le matériel est produit dans des vergers à graines créés à partir de germoplasmes améliorés ou sélectionnés tandis que d'autres pays dépendent exclusivement de peuplements semenciers. Cependant, la majorité des pays déclarants ont indiqué se procurer ce matériel des deux sources. Des programmes semenciers et des programmes de sélection des arbres sont en place dans, respectivement, 71 et 76 pour cent des pays déclarants, et les entités publiques ou gouvernementales jouent le rôle principal dans ces programmes dans la quasi-totalité des pays. Les programmes semenciers déclarés comprennent 675 espèces et les programmes de sélection des arbres, 475 espèces. À l'échelle mondiale, un total de 381 697 peuplements semenciers, couvrant près de 8,2 millions d'hectares, et de 4 775 vergers à graines, représentant 30 790 hectares, ont été déclarés. La production mondiale de matériel végétal de plantation par macropropagation et/ou micropropagation a atteint près de trois milliards de plantes par an et les programmes de sélection les plus avancés sont de 4^e génération. Le changement climatique crée également des difficultés en matière de déploiement du matériel forestier de reproduction, mais les utilisateurs de ressources génétiques forestières disposent de directives fondées sur des données scientifiques et de nombreux outils.

28. En dépit de ces nombres élevés de peuplements semenciers et de vergers à graines, ainsi que des efforts importants déployés en matière de propagation, de nombreux pays dans le monde ont indiqué dans leurs rapports que l'offre de matériel forestier de reproduction était insuffisante pour répondre à la demande, qui augmente en raison du reboisement, de la restauration et de la nécessité d'atténuer le changement climatique. Les chaînes de production et d'approvisionnement de ce matériel fonctionnent mal, voire sont inexistantes, dans de nombreux pays en développement, qui sont généralement riches en espèces et ont des objectifs ambitieux en matière de restauration de forêts. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les problèmes d'approvisionnement résultent également de changements concernant les espèces préférées (arbres indigènes au lieu d'arbres introduits, ou feuillus au lieu de conifères, par exemple), auxquels les programmes semenciers et les programmes de sélection des arbres n'ont pas encore pu être adaptés. En outre, la production de semences d'arbres fluctue habituellement d'une année sur l'autre en raison de la biologie des semences et des conditions climatiques, ce qui entrave les efforts déployés pour assurer un approvisionnement constant ou accroître la production de semences. Les possibilités de se procurer les semences sur les marchés internationaux sont également très limitées par rapport aux semences des cultures agricoles.

29. En plus des programmes semenciers et des programmes de sélection des arbres, 65 pour cent des pays déclarants mènent actuellement des programmes ou des activités de vulgarisation sur l'utilisation des ressources génétiques forestières. Les principaux utilisateurs de ressources génétiques forestières ciblés par ces programmes sont les propriétaires de forêts, les communautés locales et les

agriculteurs. Nombre de pays ont également indiqué cibler les gestionnaires de forêts, les communautés autochtones, les pépinières, les négociants de semences et les guérisseurs traditionnels.

30. En ce qui concerne les politiques, les établissements et le renforcement des capacités, plusieurs pays ont indiqué avoir accompli des progrès dans la mise en place d'un mécanisme de coordination nationale et d'une stratégie nationale (ou sous-nationale) concernant les ressources génétiques forestières, 58 pour cent des pays possédant actuellement un tel mécanisme et 62 pour cent une telle stratégie. Les principales parties prenantes intervenant dans les mécanismes de coordination nationaux sont les organismes publics, les établissements de recherche et les ministères concernés. L'intégration des ressources génétiques forestières dans les politiques nationales pertinentes a également progressé, 71 pour cent des pays ayant pris en considération ces ressources dans les programmes forestiers nationaux (ou les politiques nationales relatives aux forêts) et 79 pour cent dans les plans d'action nationaux pour la biodiversité. Toutefois, seuls 50 pour cent des pays ont indiqué avoir intégré les ressources génétiques forestières dans les stratégies nationales d'adaptation au changement climatique. Cela donne à penser que le rôle important que jouent les ressources génétiques forestières, s'agissant de maintenir la résilience des forêts et de permettre à ces dernières de s'adapter au changement climatique, n'est pas pris en compte comme il se doit, malgré de nombreuses expériences pratiques et l'ampleur de la recherche scientifique.

31. En ce qui concerne la coopération régionale et internationale en matière de ressources génétiques forestières, le projet de deuxième rapport confirme le rôle important que jouent les réseaux régionaux et les organisations internationales dans la fourniture d'un appui technique, et parfois aussi financier, à la gestion des ressources génétiques forestières aux niveaux national et sous-national. De manière générale, la coopération régionale et internationale en matière de ressources génétiques forestières est très active dans le monde entier, mais plusieurs questions méritent qu'on s'y intéresse plus avant. Il s'agit notamment du renforcement de la collaboration régionale dans les régions Afrique et Amérique latine et Caraïbes, par exemple, et de l'amélioration de la diffusion des nombreux outils et produits du savoir élaborés par les réseaux régionaux et les organisations internationales auprès des parties prenantes pertinentes sur le terrain.

32. La place insuffisante accordée aux ressources génétiques forestières dans l'éducation forestière dans toutes les régions est également préoccupante. Les rapports nationaux pointent la nécessité d'améliorer l'éducation relative aux ressources génétiques forestières, en particulier dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels, afin que les professionnels et les étudiants soient à même de répondre aux besoins actuels et futurs du secteur forestier et d'aider les parties prenantes dans les activités de terrain.

33. Malgré de nombreuses évolutions positives au cours des dix dernières années, une autre difficulté à laquelle sont confrontés les pays tant développés qu'en développement est le manque ou la disponibilité limitée de données spécifiques des espèces au niveau national. Cela est mis en évidence par le fait que plusieurs pays, même disposant d'importantes ressources humaines et financières, n'ont pu fournir de données que pour les espèces incluses dans les programmes de conservation ou les programmes semenciers, et n'ont pas été en mesure de communiquer sur le nombre et les zones des unités de conservation ou des peuplements semenciers, par exemple. Cette situation soulève des interrogations concernant l'efficacité de la conservation des ressources génétiques forestières dans ces pays, mais aussi la disponibilité d'informations, même de base, pour les professionnels et les décideurs (sur la production de matériel forestier de reproduction aux fins du reboisement et de la restauration, par exemple).

34. De nombreux pays (68 pour cent) ont mis en place un inventaire national des ressources génétiques forestières ou un dispositif similaire, et 59 pour cent des pays possèdent également un système d'information national sur les ressources génétiques forestières. Cependant, il semble que ces mécanismes ne sont pas toujours mis en relation avec toutes les parties prenantes participant à la gestion des ressources génétiques forestières, et ne collectent pas toujours de données auprès de celles-ci. Par conséquent, les inventaires nationaux et les systèmes d'information donneraient une image incomplète des efforts déployés. Les informations relatives aux ressources génétiques forestières sont également mises à disposition par de nombreux systèmes d'information régionaux et mondiaux

élaborés et gérés par des réseaux régionaux et des organisations internationales. Cependant, ces systèmes d'information régionaux et mondiaux collectent souvent des données sur des aspects particuliers des ressources génétiques forestières, sur la base desquels les fournisseurs de données sont ensuite sélectionnés. En d'autres termes, les informations disponibles concernant les ressources génétiques forestières restent dispersées aux niveaux national, régional et mondial.

35. Les pays ont mentionné un total de 2 523 espèces d'arbres et d'autres plantes ligneuses (y compris des hybrides). Pour 2 003 d'entre elles, on connaît l'aire de répartition nationale actualisée; 1 574 espèces ont été caractérisées sur la base d'informations non moléculaires et 733 espèces sur la base d'informations moléculaires. Ces chiffres ne peuvent être directement comparés aux conclusions du premier rapport, qui établissaient que sur les quelque 8 000 espèces mentionnées dans les rapports nationaux, seules 2 400 environ étaient activement gérées dans le but d'en tirer des produits et/ou des services. La principale raison à cela est le fait que les exigences relatives à l'élaboration du Deuxième rapport étaient différentes de celles établies pour l'élaboration du premier rapport.

36. En conclusion, les résultats préliminaires du projet de deuxième rapport montrent que des progrès ont été accomplis, bien qu'à des degrés différents, dans les quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial. Les quatre domaines prioritaires restent extrêmement pertinents, et les efforts actuellement déployés aux niveaux national, régional et mondial doivent être poursuivis et intensifiés.

IV. PROCHAINES ÉTAPES

37. Après la révision par le Groupe de travail, la FAO continuera de travailler sur le Deuxième rapport. Les questionnaires et rapports supplémentaires qui auront été reçus avant le 30 avril 2023 seront pris en compte dans les analyses finales. La FAO est également sur le point d'achever les réunions d'experts restantes et établira ensuite, en collaboration avec les experts participant à l'élaboration des différents chapitres, la version finale d'un projet complet du Deuxième rapport.

38. Le secrétariat propose que le projet révisé de deuxième rapport soit mis à disposition le 1^{er} octobre 2023 afin qu'il soit révisé et que les observations soient formulées le 30 novembre 2023 au plus tard. Le rapport final, tenant compte des observations reçues, pourrait ensuite être publié d'ici le 30 juin 2024.

V. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

39. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des progrès accomplis dans l'élaboration du Deuxième rapport et des activités menées à l'appui de cette élaboration. Il souhaitera peut-être également examiner le projet de deuxième rapport, recommander des modifications et donner d'autres indications, le cas échéant.

40. Le Groupe de travail souhaitera peut-être noter que les questionnaires complétés et les rapports écrits que la FAO aura reçus avant le 30 avril 2023 seront pris en compte dans le projet de deuxième rapport révisé.

41. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander à la Commission d'examiner le projet de deuxième rapport et de demander au secrétariat:

- i. d'élaborer un projet révisé de deuxième rapport pour le 1^{er} octobre 2023 au plus tard;
- ii. d'inviter les membres et les observateurs à faire part de leurs observations sur le projet révisé de deuxième rapport le 30 novembre 2023 au plus tard;
- iii. de publier la version finale du Deuxième rapport d'ici le 30 juin 2024, en tenant compte des observations reçues;
- iv. d'établir et de publier une version abrégée du Deuxième rapport dans toutes les langues officielles de la FAO;
- v. de présenter le Deuxième rapport aux réunions internationales pertinentes et de diffuser activement ses conclusions pour éclairer les processus mondiaux concernant la biodiversité, le changement climatique, les forêts et la restauration des écosystèmes.